



## PROCES-VERBAL DU CVS EXTRAORDINAIRE

Séance du mardi 16 avril 2024 – 9h30

### ***Etaient présents :***

M. Frédéric PLUCHOT – Directeur de l'EPCAPA  
Me Françoise TENENBAUM – Représentante du CA – suppléante  
Me Marie-Ange MATHOUILLET – Représentante des Résidents – titulaire  
Me Simone BULLIER – Représentante des Résidents – titulaire  
Me Odette GUYOT – Représentante des Résidents – titulaire  
Me Danièle OHLSSON – Représentant des Familles – titulaire  
Me Brigitte FLACELIERE – Représentante des Familles – titulaire  
M. Jean-Paul CARRION – Représentant des Familles – suppléant  
Me Marie-Pierre COLLINET – Représentante des Familles – suppléante  
Me Claire MEGNE – Représentante du personnel – titulaire  
Me Isabelle AMICE – Cadre de santé de l'EPCAPA  
M. Mickaël JEANNIARD – Animateur de l'EHPAD « Les Jardins Voltaire »  
Me Florence GERBRON – Animatrice de l'EHPAD « Les Bégonias »  
Me Laurianne PINCOT – IDE coordinatrice de l'EPCAPA  
Me Colette BUISSON – Résidente de l'EHPAD « Les Jardins Voltaire »  
Me Zegnani DHOUHA – Stagiaire en management

### ***Excusés :***

M. Antoine HOAREAU – Représentant du CA – titulaire  
Mme Bernadette TRUCHOT – Représentante des Résidents – suppléante  
Mme Catherine CHOMARD – Représentante des Familles – suppléante  
M. Yannick LEFAIVRE – Directeur adjoint de l'EPCAPA  
Me Eléonore MAXIME – Cadre de santé de l'EPCAPA  
Mme Marlène LANGUEDOCQ – Animatrice de l'EHPAD « Les Jardins Voltaire »  
Mme Nadia LOUZIER – Représentante du personnel – suppléante  
Mme le Dr Amandine FARINOT – Médecin coordonnateur de l'EPCAPA  
Mme Christelle SIGOILLOT – Représentante du Conseil Départemental  
Mme Aude-Marie MARTINET – Psychologue de l'EPCAPA  
Mme Marie QUILLIOU – Psychologue de l'EPCAPA

Monsieur le Directeur souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance ouverte à 9h30.

### **1. Mise à jour du contrat de séjour**

Monsieur le Directeur indique aux membres que le contrat de séjour présenté ce jour a été approuvé lors du CSE du 15 avril 2024 et sera proposé à la validation des membres du Conseil D'administration lors de la séance du 18 avril 2024.

Monsieur le Directeur donne ensuite le détail des différences majeures avec l'ancienne version de ce contrat, notamment :

- La prise en charge par l'établissement de l'étiquetage du linge des résidents
- L'augmentation du montant du dépôt de garantie (1 mois contre 15 jours prévu dans l'ancienne version)



ETABLISSEMENT PUBLIC COMMUNAL D'ACCUEIL DE  
PERSONNES AGEES DE LA VILLE DE DIJON  
44 Boulevard de l'Université  
21000 DIJON

▫ La mise en place d'un tarif « réservation » facturé en cas de réservation d'une chambre avant la date d'entrée effective du résident.

Il précise par ailleurs que certains points ont été mis en exergue concernant notamment :

- Le respect des droits des résidents
- Le rôle du médecin traitant et celui du médecin coordonnateur
- A quoi correspond le tarif soin, le tarif hébergement et le tarif dépendance facturés aux résidents
- Les conditions de tarification particulières en cas d'hospitalisation, d'absence
- Les conditions de résiliation du contrat de séjour

Monsieur le Directeur propose ensuite à chacun de faire part de ses remarques et interrogations.

Madame OHLSSON prend la parole afin de savoir si les projets personnalisés des résidents qui sont évoqués dans le contrat sont élaborés.

Madame PINCOT répond que la démarche vient tout juste d'être mise en place aux Bégonias suite à la tenue plusieurs réunions de cadrage avec les équipes. Il en est de même pour le site les Jardins Voltaire. Ainsi, l'élaboration d'un premier projet personnalisé a pu démarrer la veille de façon pluridisciplinaire. Cette démarche va se poursuivre sur chacun des sites et pour l'ensemble des résidents.

Madame OHLSSON souhaite savoir si les familles seront impliquées dans ce dispositif et si elles auront un retour une fois le projet personnalisé terminé. Madame PINCOT répond par l'affirmative et précise qu'un mail sera systématiquement envoyé au référent du résident pour lui permettre de s'impliquer dans la démarche et que les projets personnalisés seront bien entendu consultables par les familles.

Madame OHLSSON souhaite à présent savoir où en est le recrutement d'un médecin coordonnateur.

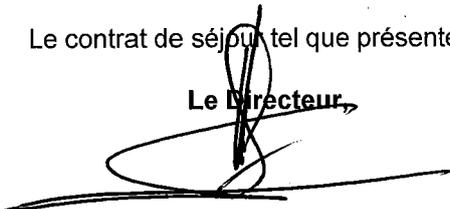
Monsieur le Directeur rappelle qu'un médecin coordonnateur est présent sur le site Les Jardins Voltaire pour un temps de présence de 30 % et qu'un second médecin a été recruté depuis le début du mois de mars 2024 aux Bégonias.

Madame TENENBAUM prend la parole afin de préciser qu'il est prévu prochainement dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale que les médecins coordonnateurs puissent à l'avenir devenir médecin prescripteur, ce qui n'est pas le cas actuellement sauf en cas d'urgence. Elle ajoute que dès lors, le présent contrat de séjour devra de nouveau être mit à jour afin d'intégrer cette nouveauté.

Madame MEGNE indique que le contrat de séjour prévoit des horaires de visite libres pour les familles ce qui peut parfois s'avérer problématique si ces visites ont lieu notamment le matin lors des soins ou encore pendant les repas. Elle demande ainsi que ces horaires soient définis. Monsieur le Directeur répond qu'il tient à ce que ces horaires ne soient pas cadrés et précise que les familles sont à même de comprendre que si des soins doivent être prodigués en leur présence il leur sera demandé de sortir de la chambre du résident. Concernant les temps de repas, certaines familles sont présentes pour aider leur proche et uniquement leur proche ce qui dans l'absolu ne pose pas de problème en particulier.

Madame OHLSSON évoque le fait que le contrat de séjour fait mention d'un référent bientraitance au sein de la structure et souhaite savoir de qui il s'agit. Monsieur le Directeur indique que Madame PARNIERE Sabine, Responsable des ressources humaines, a été désignée pour occuper ce rôle. Madame FLACELIERE ajoute qu'il est alors important que ce référent bientraitance puisse intervenir aussi bien auprès des agents que des résidents. Madame TENENBAUM propose que Madame PARNIERE Sabine puisse être présente lors d'une prochaine séance afin de se présenter aux membres du CVS qui ne la connaissent pas et expliquer en quoi consiste ses missions en tant que référente bientraitance. Monsieur le Directeur approuve cette proposition et indique que des précisions quant à ses missions seront ajoutées dans le contrat de séjour lors de la prochaine mise à jour.

☞ Le contrat de séjour tel que présenté en séance est adopté à la majorité des membres présents.

  
Le Directeur,

M. PLUCHOT

La Présidente,



Mme MATHOUILLET